



**REGLEMENT des services des Ecoles du Trièves :**

- Mens,
- Monestier de Clermont,
- Chichilianne,
- Clelles,
- Monestier du Percy
- St Maurice en Trièves

**Année scolaire 2014/2015**

**« A CONSERVER PAR LA FAMILLE »**

***Dossier à retourner au plus tard  
le lundi 7 juillet 2014***

Préambule :

Toutes les cantines scolaires de la Communauté de Communes du Trièves fonctionnent selon le même règlement et les mêmes tarifs depuis la rentrée de septembre 2012.

Il est rappelé que la cantine est un service rendu par la collectivité et non une obligation.

Le service « vie scolaire » est basé à Clelles sous la responsabilité du vice-président en charge de la « vie scolaire » Guy Percevault et de la Directrice Magalie BARTHALAY ([m.barthalay@cdctrieves.fr](mailto:m.barthalay@cdctrieves.fr)).

**L'accueil au public** est assuré par Séverine GRANGE pour toutes questions relatives à la vie scolaire et périscolaire place de l'église à Clelles, les :

~Lundi, Mardi et Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

~Vendredi de 8h30 à 12h30

- téléphone au 04.76.34.46.61
- e-mail : [s.grange@cdctrieves.fr](mailto:s.grange@cdctrieves.fr)

A Mens (dans les locaux de l'ex SIVU des écoles de Mens, place du Vercors):

L'accueil au public est assuré par Maryvonne GIRAUD :

~Du Lundi au Vendredi de 10h00 à 11h20,

- téléphone au 04.76.34.66.00
- e-mail : [m.giraud@cdctrieves.fr](mailto:m.giraud@cdctrieves.fr)



**Siège** > 300 chemin ferrier / 38650 Monestier de Clermont / tél. 04 76 34 11 22 / fax 04 76 34 13 37

accueil @ [cdctrieves.fr](http://cdctrieves.fr)

**Antenne Clelles** > Place de l'église / 38930 Clelles / tél. 04 76 34 44 29

**Antenne Mens** > Rue du Breuil / 38710 Mens / tél. 04 76 34 67 66

**Article 1 : Lieu d'accueil et fourniture des repas**

**ECOLE DE SAINT MAURICE EN TRIEVES**

- « La Villa Claude Cayeux »  
**Accueil : 12 enfants maximum (+2 places occasionnelles)**  
**4 jours par semaine.**

**ECOLE DE MONESTIER DU PERCY**

- Restaurant « L'Aller- Retour »  
**Accueil : 28 enfants maximum (+2 places occasionnelles)**  
**4 jours par semaine.**

**ECOLE DE CLELLES**

- Repas en liaison chaude  
**Accueil : 66 enfants maximum (+4 places occasionnelles)**  
**4 jours par semaine, et en 2 services.**

**ECOLE DE CHICHILIANNE**

- Repas en liaison chaude  
**Accueil : 16 enfants maximum (+2 places occasionnelles)**  
**4 jours par semaine.**

**ECOLE DE MENS**

- 5 jours par semaine.**
- ~ Ecole maternelle : **48 enfants maximum (+2 places occasionnelles)**
- ~ Self du collège (élémentaires) : **100 enfants maximum (+2 places occasionnelles)**

**ECOLE DE MONESTIER DE CLERMONT**

- Accueil : 4 jours par semaine.**
- ✓ Salle polyvalente : **58 enfants maximum (+2 places occasionnelles)**
- ✓ Roissard : **47 enfants maximum (+2 places occasionnelles)**
- ✓ Self du collège : **83 enfants maximum (+2 places occasionnelles)**

Les repas chauds sont fournis par le restaurateur ou le service de cantine de la Communauté de Communes du Trièves. Ce dernier est tenu d'appliquer l'ensemble des procédures liées au contrôle d'hygiène prescrit par le Laboratoire Vétérinaire Départemental. A ce titre, il procédera aux conservations d'aliments nécessaires à ces contrôles.





## Article 2 : Personnel d'encadrement

---

L'encadrement de la cantine et de la garderie est assuré par le personnel de la Communauté de Communes du Trièves.

## Article 3 : Inscription et mode de facturation

---

➤ **Le dossier d'inscription est obligatoire**, pour toute inscription « *occasionnelle* », « *exceptionnelle* » ou « *régulière* » :

- La fiche d'inscription famille
- La fiche d'inscription individuelle
- La fiche sanitaire « en cas d'urgence »
- N° d'allocataire CAF ou attestation MSA ; s'il n'est pas renseigné sur la fiche d'inscription famille, le tarif du plus élevé sera appliqué. Si votre quotient change en cours d'année scolaire, merci d'informer le service vie scolaire au plus tôt pour la prise en compte des nouvelles données.
- La dernière page du règlement signé (engagement au dos de la fiche navette).

### DU NOUVEAU POUR LES INSCRIPTIONS !

#### • 3 PERMANENCES AURONT LIEUX DE 9H00 A 12H00 :

- **Mercredi 11 juin 2014 à Clelles directement dans nos bureaux au-dessus de la Poste.**
- **Mercredi 18 juin 2014 à Mens dans nos bureaux au-dessus de l'école élémentaire.**
- **Mercredi 25 juin 2014 à Monestier de Clermont dans la salle polyvalente de l'ancien gymnase.**

#### • **PORTAIL FAMILLE**

Désormais, les demandes d'inscriptions, de réservations de cantine et/ou de périscolaire peuvent être faites directement sur Internet pour les familles qui le souhaitent. Pour cela, veuillez prendre contact avec le service vie scolaire afin d'obtenir vos identifiant et mot de passe. au : 04-76-34-46-61

- **GARDE ALTERNEE : Les familles peuvent choisir d'inscrire leur enfant en garde alternée suivant les semaines paires ou impaires.**

**Pour plus d'information, veuillez contacter Séverine GRANGE : 04-76-34-46-61**



**Siège** > 300 chemin ferrier / 38650 Monestier de Clermont / tél. 04 76 34 11 22 / fax 04 76 34 13 37

accueil @ cdctrieves.fr

**Antenne Clelles** > Place de l'église / 38930 Clelles / tél. 04 76 34 44 29

**Antenne Mens** > Rue du Breuil / 38710 Mens / tél. 04 76 34 67 66

## PORTAIL FAMILLE



**Trièves**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

le 14 avril 2014. RECHERCHE... LOGIN CONTACT

**SERVICES AUX HABITANTS**

- Déchets
- Habitat
- Enfance Jeunesse Famille
- Vie scolaire
- Personnes âgées
- Culture Patrimoine
- Eau potable
- Développement durable
- Vie associative
- Sentiers

**Portail famille**

- Les Écoles Intercommunales
- Inscriptions
- Menus cantines
- Rentrée 2014 - 2015
- EMALA

**À la une**

Mars 2014 > Exposition Chaplin

**d'une vie**

- > Permanence architecte conseil  
Mardi 15 avril 2014
- > Soirée conférence débat  
Mardi 15 avril 2014
- > Permanence architecte conseil  
Lundi 21 avril 2014
- > P'tit dej  
Mardi 22 avril 2014
- > Permanence architecte conseil  
Vendredi 25 avril 2014
- > Conseil communautaire  
Lundi 28 avril 2014

Siège > 300 chemin ferrier / 38650 Monestier de Clermont / tél. 04 76 34 11 22 / fax 04 76 34 13 37

accueil @ cdctrieves.fr

Antenne Clelles > Place de l'église / 38930 Clelles / tél. 04 76 34 44 29

Antenne Mens > Rue du Breuil / 38710 Mens / tél. 04 76 34 67 66



**Afin d'obtenir vos, identifiant et mot de passe, veuillez prendre contact avec le service « vie scolaire » au : [04-76-34-46-61](tel:0476344661)**

Par ailleurs, il est toujours possible de remplir le dossier d'inscription et de le faire parvenir, par courrier : **Communauté de Communes du Trièves**  
**« Service vie scolaire »**  
**Place de l'église**  
**38930 CLELLES**

**Impérativement avant le : [7 juillet 2014](#). Au-delà de cette date, votre dossier pourrait ne pas être pris en compte, et tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

Les enfants bénéficiant du transport scolaire seront prioritaires pour accéder au service de cantine. Nous vous rappelons que comme pour une inscription à l'école, les enfants doivent être propres et à jour de leur vaccinations. Un accusé de réception vous sera envoyé par e-mail, n'oubliez pas de noter votre adresse de [courriel](#).



**Siège** > 300 chemin ferrier / 38650 Monestier de Clermont / tél. 04 76 34 11 22 / fax 04 76 34 13 37

accueil @ [cdctrieves.fr](http://cdctrieves.fr)

**Antenne Clelles** > Place de l'église / 38930 Clelles / tél. 04 76 34 44 29

**Antenne Mens** > Rue du Breuil / 38710 Mens / tél. 04 76 34 67 66



Pour les nouveaux arrivants le dossier est à compléter dès leur arrivée.

La réservation se fait si possible en une seule fois pour toute l'année scolaire pour les enfants inscrits **régulièrement**, au moment de l'inscription.

Exceptionnellement, la réservation pourra se faire :

- Par le portail famille **au plus tard le mardi jusqu'à 23h00**
- Par mail ou téléphone jusqu'au **jeudi matin avant 10h00** pour la semaine suivante.  
*Exemple pour des parents dont les heures de travail changent, les familles qui travaillent sur planning.*

**Repas occasionnel** : la réservation pour les enfants mangeant **occasionnellement** à la cantine se fait au plus tard le **jeudi avant 10h00 pour la semaine suivante.**

**Repas exceptionnel** : C'est une demande le matin même, uniquement dans les cas d'urgence suivants : *décès d'un membre de la famille, hospitalisation d'urgence, accident.*

**Pour les familles travaillant sur planning** : Afin de conserver une place à la cantine, n'oubliez pas que les enfants sont inscrits comme « régulier ». Ils seront donc notés sur les listes tous les jours et toute l'année. Si vos besoins ne sont pas transmis dans les délais, (jeudi avant 10h de la semaine précédente) tous les jours vous seront facturés.

Toute **annulation** (pour une réservation régulière ou occasionnelle) sera prise en compte aux conditions suivantes :

✓ Service non facturé :

- Enfant malade : à partir du **3<sup>ème</sup>** jour d'absence à l'école, avec **CERTIFICAT MEDICAL** fourni au service vie scolaire au plus tard le **2<sup>ème</sup> jour** d'absence pour justifier la « non facturation » des jours suivants.
- Les jours d'absence de l'enseignant (grève, maladie...) ou de sorties des écoles (pique-nique, classe de mer...). Il est précisé que les pique-niques sont fournis par les familles.
- Cas de force majeure (à l'appréciation de la Communauté de Communes) : prévenir par courrier ou courriel à [s.grange@cdctrieves.fr](mailto:s.grange@cdctrieves.fr) le plus tôt.
- Repas annulés le jeudi avant 10h pour la semaine suivante OU avant 23h le mardi en cas d'utilisation du portail famille.

✓ Service facturé en totalité :

- Annulation après le jeudi 10h00 pour la semaine suivante OU après 23h le mardi en cas d'utilisation du portail famille.
- Les deux premiers jours d'absence pour cause de maladie.
- Pour la récréative, en cas d'absence injustifiée, une pénalité sera appliquée.

////////////////////  
Siège > 300 chemin ferrier / 38650 Monestier de Clermont / tél. 04 76 34 11 22 / fax 04 76 34 13 37

accueil @ cdctrieves.fr

Antenne Clelles > Place de l'église / 38930 Clelles / tél. 04 76 34 44 29

Antenne Mens > Rue du Breuil / 38710 Mens / tél. 04 76 34 67 66



**L'INSCRIPTION SERA EFFECTIVE UNIQUEMENT APRES  
ENREGISTREMENT DU REGLEMENT DE LA DERNIERE FACTURE.**

**Paiement des factures :**

**Les factures seront envoyées aux familles avant le 15 de chaque mois, pour un règlement le 15 du mois suivant.**

Vous pouvez désormais régler sur Internet, grâce au portail de la Direction Générale des Finances Publiques qui met à votre disposition ce site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr).

Le règlement se fait par chèque envoyé à la Trésorerie de Mens à l'ordre du Trésor Public ou en espèces, dans les bureaux du Trésor Public de Monestier de Clermont ou de Mens, aux horaires d'ouvertures.

**Article 4 : Tarif des repas**

**Tarifs 2014/2015:**

Catégories	Tarifs
QF 1 / < 300	3,67 €
QF 2 / 301 à 600	3,92 €
QF 3 / 601 à 900	4,32 €
QF 4 / 901 à 1200	4,90 €
QF 5 / 1201 à 1500	5,47 €
QF 6 / 1501 à 1800	5,71 €
QF 7 / > 1801	6,12 €
Repas exceptionnel/occasionnel, prix fixe sans quotient	8,16 €

Les enfants en PAI (projet d'accueil individualisé : allergies, recommandations médicales...) dont les repas sont fournis par les parents bénéficient de tarifs 50% moins chers.

➔ **Les tarifs appliqués pour les repas occasionnels et exceptionnels sont fixes et hors quotient.**

**Le tarif comprend les frais de repas, de garde, les frais de personnel de service et le transport éventuel.**

**Les modifications tarifaires s'appliquent sur les factures non émises, à la date de réception des justificatifs et sans effet rétroactif.**



**Siège** > 300 chemin ferrier / 38650 Monestier de Clermont / tél. 04 76 34 11 22 / fax 04 76 34 13 37

accueil @ cdctrieves.fr

**Antenne Clelles** > Place de l'église / 38930 Clelles / tél. 04 76 34 44 29

**Antenne Mens** > Rue du Breuil / 38710 Mens / tél. 04 76 34 67 66



**Article 5 : Tarif du périscolaire**

- ✓ Les tarifs de l'accueil du **matin** : 1.66 € (tarif sans quotient)

Les horaires de l'accueil du matin :

- Clelles : de 8h à 9h
- Monestier de Clermont : de 7h30 à 8h30

La mise en place d'un accueil du matin a été envisagé sur Mens. Un sondage a été transmis aux familles et nous a permis de constater que le nombre d'inscription serait bien au-dessous du seuil minimum de 8 enfants. Le service ne sera donc pas mis en place pour cette année.

- ✓ Les tarifs de la **récréative** : Adhésion de 10 € par enfant pour l'année scolaire.
- ✓ Les tarifs des ateliers du **soir**

Catégorie	Tarifs 2h Monestier de Clermont et Mens 16h30 à 18h30	Tarifs 1h30 CLELLES 17h à 18h30
QF 1 / < 300	2,20 €	1,65 €
QF 2 / 301 à 600	3,40 €	2,55 €
QF 3 / 601 à 900	3,90 €	2,93 €
QF 4 / 901 à 1200	4,06 €	3,04 €
QF 5 / 1201 à 1500	4,06 €	3,04 €
QF 6 / 1501 à 1800	4,06 €	3,04 €
QF 7 / > 1801	4,06 €	3,04 €

**Pour les ateliers du soir :**

**ATTENTION MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LES HORAIRES D'OUVERTURE ET FERMETURE DU SERVICE (18h30).**



**Siège** > 300 chemin ferrier / 38650 Monestier de Clermont / tél. 04 76 34 11 22 / fax 04 76 34 13 37

accueil @ cdctrieves.fr

**Antenne Clelles** > Place de l'église / 38930 Clelles / tél. 04 76 34 44 29

**Antenne Mens** > Rue du Breuil / 38710 Mens / tél. 04 76 34 67 66